

**DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE**

Secteur :	<b>REGION BRETAGNE</b>		
Campagne :	<b>2021</b>		
Demande à retourner par courrier (le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée) <b>AU CDPMEM d'Immatriculation du navire</b>	DATE LIMITE DE DEPOT : <b>Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre 2020</b>		
	Dossier Reçu :		Cachet du CDPM :
<b>ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande déposée hors délai sauf 1<sup>ère</sup> installation</b>			
<b>COCHER LA CASE CI-CONTRE SI VOUS ETES EN PREMIERE INSTALLATION</b> <input type="checkbox"/>			
<b>COCHER LA CASE CI CONTRE EN CAS DE CHANGEMENT DE NAVIRE</b> <input type="checkbox"/>			

**NOM DU NAVIRE**

N° immatriculation :

Catégorie de navire (cocher la case)

Jauge brute / UMS

Longueur H.T.

Logbook électronique

				Quartier d'immatriculation :	
2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>		
TX	UMS	Puissance Motrice:	CV	KW	
M		Port de débarquement :			
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	VMS <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	AIS <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

**NOM & PRENOM du DEMANDEUR :**

Adresse

Code Postal et VILLE

Téléphone Fixe :

Tél. Portable :

Email :

N° cotisant ENIM/ matricule marin (xxAxxxx ou SPRxxxx)

Date de naissance :

Effectif de l'équipage

Organisation de producteurs :  oui  non Si oui laquelle :

Nom et adresse du comptable ou centre de gestion

NOM &amp; PRENOM du PATRON (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)

***Je soussigné certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.***

<input type="checkbox"/>	prendre connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche
<input type="checkbox"/>	être à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires dues aux différents organismes professionnels
<input type="checkbox"/>	posséder un navire détenteur d'un PME et d'un permis de navigation à jour
<input type="checkbox"/>	avoir fourni les statistiques de pêche pour la campagne précédente
<input type="checkbox"/>	atteste joindre à la présente demande le paiement de la ou des licence(s) demandée(s) - joindre un chèque par licence
<input type="checkbox"/>	<b>atteste joindre à la présente demande l'acte de francisation pour une première installation ou changement de navire</b>

Fait-le -----	Signature du demandeur
Visa des Affaires maritimes	Observations

NOM DU NAVIRE

N° immatriculation :

Quartier d'immatriculation :

	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande / 1 <sup>er</sup> installation	Prix de la licence (a)	
Bretagne	<b>Bolinche [Sud 48°30]</b> <input type="checkbox"/> J'autorise le CRPMEM à obtenir mes statistiques de pêche auprès de mon OP pour la campagne 2020			235 €	
	<b>Canot</b> Concerne les navires ≤ 10m embarquant au maximum 2 hommes d'équipage			190 €	
	<b>Algues</b> Pour la récolte de la <i>L. digitata</i> : entourer le(s) secteur(s) demandé(s) :  <b>2 3 4 5 6</b>  <i>Récolte L. hyperborea</i> <input type="checkbox"/>	Navires immatriculés dans les Côtes d'Armor			200 €
		Navires immatriculés dans le Finistère [0 – 49] kW			200 + 550 = 750 €
		Navires immatriculés dans le Finistère [50 – 99] kW			200 + 750 = 950 €
		Navires immatriculés dans le Finistère [100 – 149] kW			200 + 950 = 1 150 €
		Navires immatriculés dans le Finistère ≥ 150 kW			200 + 1 150 = 1 350 €
	<b>Crevettes Grises</b>	Navire armé en 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> catégorie navigante avec un seul homme			100 €
		Navire armé en 3 <sup>ème</sup> catégorie			136 €
		Navire armé en 2 <sup>ème</sup> catégorie			190 €
	<b>Nasse à poisson</b>	Navire ≤ 10m			100 €
		10 m < Navire ≤ 12m			200 €
		12 m < Navire ≤ 16m			500 €
		Navire > 16m			1 000 €
	<b>Crustacés</b>	Navire armé en 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> catégorie navigante avec un seul homme			100 €
		Navire armé en 3 <sup>ème</sup> catégorie			136 €
		Navire armé en 2 <sup>ème</sup> catégorie			190 €
	<b>Filets à poisson</b>	Navire ≤ 10m			105 €
		Navire > 10m			135 €
	<b>Métiers de l'hameçon</b>	Navire ≤ 10m			101 €
		10 m < Navire ≤ 12m			185 €
		12 m < Navire ≤ 16m			215 €
		Navire > 16 m			275 €

(a) POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.

NOM DU NAVIRE

N° immatriculation :

Quartier d'immatriculation :

## A COMPLETER POUR LES DEMANDES DE LICENCES CANOT, PALANGRE, FILET A POISSON, NASSE A POISSON ET CRUSTACES

Voir cartes en annexe	<b>CANOT, PALANGRES et NASSES à POISSON</b> (Cocher chaque secteur fréquenté ou souhaité)	1	2	3	4	5-6	7	8	9	10
	<b>CANOT et FILETS à POISSONS</b> (Cocher chaque zone fréquentée ou souhaitée)	A		B		C		D		Zone DZ (voir carte zone F6)
	<b>CANOT et CRUSTACES</b> (Cocher zone fréquentée ou souhaitée)	Zone Biologiquement sensible			CIEM IV		CIEM VII		CIEM VIII	
	<b>AEP Crustacés</b> Obligatoire si pêche des crustacés au-delà des 12 milles ou pour les navires > 10 m	Zone Biologiquement sensible			CIEM IV		CIEM VII		CIEM VIII	
<b>Engins utilisés</b> Mettre le nombre de casiers ou longueur de filet utilisée en cours de campagne	Casiers à gros crustacés	Nbre casiers	Casiers à crevettes	Nbre casiers	Casiers à crabes verts	Nbre casiers	Filets araignées	Long km		
<b>Espèces pêchées</b> Au cours de la campagne (Cocher la case)	Araignée	Tourteau	Crabe vert	Crevette	Etrille	Homard	Langouste			

Secteur	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
Finistère 29	<b>Bivalves (dont coquillages pour appât)</b> Secteur de Concarneau / Les Glénan			135 €
	<b>Bivalves</b> Secteur Sud & Nord Iroise – Baie de Douarnenez			135 €
	<b>Bulots</b> Secteur de Morlaix			100 €
	<b>Chalut</b> Secteur Iroise			155 €
	<b>Filets</b> Secteur de la Rade de Brest (voir carte en annexe zone F5)			100 €
	<b>Pouces-pieds</b> Secteur de Concarneau			100 €
	<b>Pouces-pieds</b> Secteur Iroise			100 €

Secteur	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
Côtes d'Armor 22	<b>Bivalves</b> Secteur Côtes d'Armor			100 €
	<b>Bulots</b> Secteur Côtes d'Armor			205 €
	<b>Casiers à seiche</b> Secteur Côtes d'Armor			100 €
	<b>Chalut</b> Secteur de Paimpol			100 €

(a) POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.

NOM DU NAVIRE

N° immatriculation :

Quartier d'immatriculation :

Secteur	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
Ille et Vilaine 35	<b>Bivalves</b> Secteur de Saint Malo			100 €
	<b>Bulots</b> Secteur de Saint Malo			436 €
	<b>Vénus</b> Secteur de Saint Malo			100 €
	<b>Casiers à seiche</b> Secteur de Saint Malo			100 €

Secteur	Métiers /Gisements –Secteur	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de Licence (a)
Morbihan 56	<b>Bulots casiers</b> Secteurs d'Auray et Vannes			100 €
	<b>Bivalves à la drague excepté CSJ</b> Secteur de Lorient			100 €
	<b>Moules à la drague</b> Secteurs d'Auray et Vannes			140 €
	<b>Palourdes à la drague</b> Secteurs d'AY- VA excepté Mesnard Castilly			390 €
	<b>Palourdes et coques à la drague</b> Gisement de Mesnard / Castilly			140 €
	<b>Pétoncles à la drague</b> Gisement du Golfe du Morbihan			100 €
	<b>Pouces-pieds à la main</b> <input type="checkbox"/> extrait * <input type="checkbox"/> licence * Secteurs du Littoral du Morbihannais - * cocher la case concernée			140 €
	<b>Coquillages</b> Secteur d'AY-VA (Fusion des licences Oursins, pétoncle, praires et Vernis, palourdes roses praires AY-VA et ajout des huitres creuses et vénus)			150 €
<b>Licence Crustacé – Timbre expérimentales Casiers à goulotte(s) latérale(s) non rigide(s) dans le Morbihan</b>			100 €	

NOMBRE DE LICENCES DEMANDEES

RAPPELS :

- 1) Les critères de priorité, pour l'attribution des licences, sont définis dans les délibérations A », les contingents dans les délibérations « B » et le prix des licences dans les délibérations « C ». Les délibérations sont disponibles sur le site internet : [WWW.BRETAGNE-PECHE.SORG](http://WWW.BRETAGNE-PECHE.SORG)  
Le premier critère de priorité est l'antériorité lors de la campagne précédente (demandes en renouvellement).
- 2) L'obtention de la licence ne dispense pas les titulaires de se conformer aux normes de traçabilité et de santé publique notamment en ce qui concerne la détention des bons de transport.
- 3) L'ouverture de certains gisements sera dépendante des résultats des visites préalables de gisement. Les demandeurs seront alors avisés de la situation de ces gisements.

(a) POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.